

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, le 20 octobre  
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET  
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,  
à la Mairie sous la présidence de Annie-France  
MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 13 octobre 2022

Présents : MONDELIN - ARNOUX - PRIEUR - LASSOT  
JEHANNO - GUINET - CARVALHEIRO - LALLIAS  
BOURRACHOT - FURNAL - CASSIER - CUISSINAT  
LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Marie-Anne CASSIER

Absents (e) excusés (e) :  
Valérie Magnette donne pouvoir de vote A-F. Mondelin  
Pierre-Yves Pigeron donne pouvoir de vote à L. Carvalho

**OBJET :**  
**Estimation du bâtiment « Multiservices »**

Sachant qu'en cas de cession, les communes de - 2 000 habitants n'ont plus obligation de solliciter les services des Domaines, Madame le Maire a consulté un agent immobilier spécialisé « commerces » pour obtenir une estimation du bâtiment « Multiservices ».

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

- de poursuivre l'étude de la demande de rachat éventuel par le locataire actuel du bâtiment « Multiservices ».

Fait à Molinet, le 20 octobre 2022

Le Maire,  
Annie-France MONDELIN



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, le 20 octobre  
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET  
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,  
à la Mairie sous la présidence de Annie-France  
MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 13 octobre 2022

Présents : MONDELIN - ARNOUX - PRIEUR - LASSOT  
JEHANNO - GUINET - CARVALHEIRO - LALLIAS  
BOURRACHOT - FURNAL - CASSIER - CUISSINAT  
LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Marie-Anne CASSIER

Absents (e) excusés (e) :

Valérie Magnette donne pouvoir de vote A-F. Mondelin  
Pierre-Yves Pigeron donne pouvoir de vote à L. Carvalheiro

**OBJET :**

**Ajout d'éclairage public au lieu-dit « le Péage »**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

**« Ajout d'éclairage public au lieu-dit « le Péage »**

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à 3 010 €.

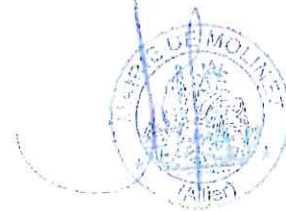
Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Energie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune de Molinet, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur 5 années.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Madame le Maire.
- de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier.
- de prendre acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **467 €** lors des 5 prochaines cotisations annuelles au Syndicat, imputées sur le compte 65548 « contributions aux organismes de regroupement ».

Fait à Molinet, le 20 octobre 2022

Le Maire,  
**Annie-France MONDELIN**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, le 20 octobre  
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET  
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,  
à la Mairie sous la présidence de Annie-France  
MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 13 octobre 2022

Présents : MONDELIN - ARNOUX - PRIEUR - LASSOT  
JEHANNON - GUINET - CARVALHEIRO - LALLIAS  
BOURRACHOT - FURNAL - CASSIER - CUISSINAT  
LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Marie-Anne CASSIER

Absents (e) excusés (e) :  
Valérie Magnette donne pouvoir de vote A-F. Mondelin  
Pierre-Yves Pigeron donne pouvoir de vote à L. Carvalho

**OBJET :**

**Assainissement et protection de la ressource en eau - convention tripartite Conseil  
Départemental (BDQE)/SIVOM Sologne Bourbonnaise/commune de Molinet**

Madame la Maire présente la convention d'assistance technique tripartite entre le Conseil  
Départemental (BDQE), le SIVOM Sologne Bourbonnaise et la commune de Molinet.

La présente convention a pour objet de déterminer le contenu, les modalités, la rémunération  
ainsi que les obligations et les responsabilités de chacune des parties relatives à l'assistance  
technique que le Département met à disposition pour des raisons de solidarité et d'aménagement  
du territoire aux collectivités éligibles qui en font la demande dans les domaines de  
l'assainissement et de la protection de la ressource en eau, conformément aux articles L. 3232-1-  
1 et R.3232-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

**Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :**

- Approuve la convention tripartite,
- Autorise Madame le Maire à signer cette dernière

Fait à Molinet, le 20 octobre 2022



**Le Maire,  
Annie-France MONDELIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, le 20 octobre  
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET  
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,  
à la Mairie sous la présidence de Annie-France  
MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 13 octobre 2022

Présents : MONDELIN - ARNOUX - PRIEUR - LASSOT  
JEHANNO - GUINET - CARVALHEIRO - LALLIAS  
BOURRACHOT - FOURNAL - CASSIER - CUISSINAT  
LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Marie-Anne CASSIER

Absents (e) excusés (e) :

Valérie Magnette donne pouvoir de vote A-F. Mondelin  
Pierre-Yves Pigeron donne pouvoir de vote à L. Carvalho

OBJET :

**Tarifs CANTINE SCOLAIRE - Année 2023**

▪ 1 repas (régulier) enfant	3, 60 €
▪ 1 repas (occasionnel) enfant	5, 65 €
▪ 1 Repas adulte	7, 05 €
▪ 1 Repas stagiaire	4, 80 €

Suite à l'augmentation de 18 centimes du coût des repas, soit 4, 05 €, en octobre 2022, par le fournisseur « Very traiteur »

Sachant que le coût réel d'un repas revient à plus de 9 €,

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'augmentation des tarifs de la cantine cités ci-dessus (tarifs applicables à l'année civile et non à l'année scolaire), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Fait à Molinet, le 20 octobre 2022

Le Maire,  
Annie-France MONDELIN



Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le 28/10/2022

ID : 003-210301735-20221020-DEL2022037-DE

Mairie de MOLINET (03510)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, le 20 octobre  
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET  
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,  
à la Mairie sous la présidence de Annie-France  
MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 13 octobre 2022

Présents : MONDELIN - ARNOUX - PRIEUR - LASSOT  
JEHANNO - GUINET - CARVALHEIRO - LALLIAS  
BOURRACHOT - FOURNAL - CASSIER - CUISSINAT  
LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Marie-Anne CASSIER

Absents (e) excusés (e) :

Valérie Magnette donne pouvoir de vote A-F. Mondelin

Pierre-Yves Pigeron donne pouvoir de vote à L. Carvalheiro

OBJET :

**Demande de soutien financier par le club du « Temps de Vivre »**

Le club du « Temps de Vivre » sollicite une aide financière auprès de la Commune pour organiser leurs concours de Belote. En effet, les membres du Bureau demandent l'application d'une gratuité de salles lors de ces concours, afin qu'ils puissent rentrer dans leurs frais.

**Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :**

- Décide que toute occupation à but lucratif (voir règlement) entraîne une location de salle pour ne pas créer de précédent (ex : d'autres associations ont supprimé des manifestations car elles subissaient un manque à gagner).
- Emet un avis défavorable sur cette demande de soutien financier.

Fait à Molinet, le 20 octobre 2022

Le Maire,  
Annie-France MONDELIN

